

Publiée sur le site internet de la commune le : 3 novembre 2022
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Absent excusé : 0

Absents ayant donné pouvoir : 3

MENEGON Daniel ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves

LAURENSEN David ayant donné pouvoir à CAPRI Brigitte

DUCROUX Elisabeth ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LEDRU Sindy

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth		x	BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUD Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

OBJET : CDG74 : MAINTENANCE DES ARCHIVES

Monsieur le Maire :

- rappelle sa décision n°2022-17 en date du 26 avril 2022 acceptant la proposition financière du service « archivistes » du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74),
- informe de la nécessité de prévoir une maintenance des archives,
- donne lecture de la convention reconductible de mise à disposition d'une archiviste du CDG74 au profit de la mairie de Vougy pour une mission « maintenance » des archives de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention reconductible de mise à disposition d'une archiviste du CDG74 au profit de la mairie de Vougy pour une mission « maintenance » des archives de la commune.

La secrétaire de séance,



Sindy LEDRU

*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus. Pour
extrait conforme au registre
des délibérations du conseil
municipal.*

Le Maire,



Yves MASSAROTTI